



Demande d'adhésion au BMW Z1 Club France

Vous êtes propriétaire d'un Z1, passionné et bricoleur, ou pas, sous le charme de ce modèle tellement spécial, le Club vous accueille depuis 2001.

L'adhésion n'implique pas de posséder un modèle en « état concours » mais simplement en état conforme à l'origine du patrimoine historique BMW car ces voitures doivent continuer à rouler. Le Club est avant tout une association d'idées et de compétences dans le meilleur esprit de convivialité.

A cette fin, l'adhésion au Club est subordonnée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration avec une période probatoire de 6 mois.

Pour vous inscrire, il suffit de compléter le formulaire d'adhésion ci-après et de l'envoyer au siège du Club accompagné du règlement des 80 € de cotisation annuelle par chèque ou virement :

BMW Z1 Club France 2, rue des Pyrénées 68400 RIEDISHEIM France Tél. +33(0)389 64 10 10

IBAN : FR76 1027 8035 1000 0204 5200 175

BIC : CMCIFR2A

VOUS

NOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

PRENOM :

NATIONALITE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

VOTRE COPILOTE

NOM :

DATE DE NAISSANCE :

PRENOM :

NATIONALITE :

VOTRE Z1 :

N° DE CHÂSSIS : ALO

IMMATRICULATION :

COULEUR EXTERIEURE :

COULEUR SELLERIE :

1^{ère} MISE EN CIRCULATION :

KILOMETRAGE :

Ces informations sont confidentielles et ne seront pas communiquées à des tiers.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Club ci-après.

Dans le cadre de la loi RGDP, j'accepte : oui non de recevoir des emails, des newsletter, une carte de membre et de figurer dans l'annuaire du Club.

Lieu et date :

Signature :

Règlement intérieur du BMW Z1 Club France

1. Le Club est apolitique
2. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature.
3. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure tout membre dont le comportement est incompatible avec l'esprit du Club ou pouvant nuire à l'image de marque de BMW.
4. Toutes les décisions du Club se prennent à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents à l'Assemblée Générale Annuelle.
5. Le paiement de la cotisation annuelle se fait dans le courant du mois de Janvier de chaque année.
6. Tout paiement de cotisation non effectué dans les délais fera l'objet d'un seul rappel avec un nouveau délai de 15 jours. Passé ce délai, le Conseil d'Administration peut décider de l'exclusion du membre.
7. Toute cotisation perçue ne sera pas remboursée.
8. Le recrutement des membres se fait uniquement avec une période probatoire de 6 mois.
9. Le logo du Club ne peut être ni modifié, ni emprunté, ni aliéné.
10. Le logo du Club et celui de BMW ne peuvent être utilisés à des fins publicitaires personnelles.
11. Toute activité du Club doit être empreinte du sérieux inhérent à l'image et à la renommée de la marque BMW.
12. Tout membre doit faire preuve de « fair-play » lors de toute manifestation organisée par le Club.
13. Toutes les activités du Club sont annoncées sur le site web et par convocations personnelles adressées par mail.
14. Un bulletin d'information sera édité périodiquement, reprenant les activités passées et à venir du club.
15. Aucune obligation n'est exigée des membres, hormis le respect scrupuleux des règlements et des statuts.
16. Toute prestation effectuée par un membre est bénévole et ne peut en aucun cas être rétribuée.
17. Toute dépense de fonctionnement du Club, ou au nom du Club, ne peut être engagée qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration.
18. Toute recette ou dépense au nom du Club doit apparaître au livre de caisse consigné par le Trésorier ou le Président avec pièce justificative.